

Date de publication : **09/05/2022**

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,  
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

## **DECIDE :**

Délégation est donnée à Madame Astrid JARROUSSE, Responsable de la division des Partenariats internationaux et mobilisation, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division des Partenariats internationaux et mobilisation visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Astrid JARROUSSE, Responsable de la division des Partenariats internationaux et mobilisation, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Béryl BOUTEILLE, Responsable du Pôle IDFC, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division des Partenariats internationaux et mobilisation visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 4 mai 2022  
En un exemplaire original

**Le Directeur général**  
**Rémy RIOUX**